

# CHARTRE DU FACTEUR D'ORGUES RESTAURATEUR

## 1 — LA PRUDENCE

La première règle à suivre pour une remise en état ou une restauration est d'intervenir le moins possible. Le but n'est pas d'obtenir un instrument ayant l'aspect d'un neuf, mais au contraire gardant les traces d'utilisation dès lors que cela n'altère pas son fonctionnement ni sa musicalité. En cas de démontage, toutes les précautions doivent être prises pour limiter les conséquences des changements hygrométriques. Les remplacements ne seront jamais systématiques ou « *de précaution* ».

*Je m'engage à appliquer ces règles de prudence dans tous les travaux de restauration historiques qui me seront confiés cette année.*

## 2 — LA RÉVERSIBILITÉ

Chaque intervention sur un élément historique doit être réversible, c'est-à-dire susceptible d'être corrigée pour améliorer l'approche vers le but fixé.

La conservation des pièces déposées et une documentation photographique sont indispensables, mais il faut absolument essayer de laisser des éléments d'origine en fonction.

*Je m'engage à proscrire tout geste ou action ne pouvant être clairement identifié et éventuellement annulé par un autre facteur d'orgues.*

## 3 — L'HUMILITÉ

Toute modernisation d'un élément mécanique ou acoustique originel est à proscrire. L'utilisation des normes et techniques actuelles sont à éliminer pour la restauration d'un instrument ancien. Le facteur d'orgues doit adapter sa manière de travailler à celle de l'auteur, il en est de même pour le choix des matériaux. Le restaurateur s'interdit de prétendre améliorer l'œuvre ancienne même dans le cas de certains défauts mécaniques ou harmoniques ne rendant pas l'orgue inutilisable.

*Je m'engage à ne pas intervenir différemment suivant ma notion de qualité de l'orgue à restaurer et à conserver intégralement les caractéristiques de cet instrument.*

#### **4 — LA TRANSPARENCE.**

Les pièces complétées ou reconstruites doivent être identifiables par les générations suivantes. Elles seront donc datées de façon discrète et mentionnées dans le dossier de restauration. S'il n'existe pas de modèle dans l'instrument ni dans un autre orgue du même facteur, on prendra pour référence un orgue contemporain de celui à restaurer et d'une facture aussi proche que possible.

*Je m'engage à permettre la reconnaissance ou la datation de tous mes apports dans l'instrument restauré.*

#### **5 — LA MAINTENANCE.**

Une tuyauterie ancienne doit toujours être accordée avec prudence et le moins souvent possible. L'accord général sera contrôlé ponctuellement par le facteur assurant l'entretien régulier. Il ne sera refait intégralement qu'après un dépoussiérage de la tuyauterie.

*Je m'engage à intervenir toujours prudemment dans un orgue historique même pour les opérations les plus simples.*

**Ces prescriptions générales doivent guider chacune de mes interventions sur tout ou partie d'un orgue historique. Je m'engage personnellement et sur mon honneur, à ne pas y déroger ni dans l'esprit ni dans la lettre, même à la demande d'une tierce personne, et à ne pas exiger d'un autre qu'il y déroge.**

À TROYES, le 5 janvier 2015.

*Laurent PLET*

*Julien BERGERON*

*Jean-Louis PFEIFFER*

*Pierre-Adrien PLET*

*Grazyna PAWLIKOWSKI*

*Jean-Claude BRION*

*Laurent EKUÉ*

*Valentin SIMON*

*Pierre-Louis DE FRESCHVILLE*